

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 25 AOÛT 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-cinq août à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 18/08/2017

**Etaient présents :** Pierre SIMEON de BUOCHBERG ; Alain ANGELI ; Jean ROSSINI ; Marie-Josée SANTONI ; Ange-Marie MONDOLONI ; René DOMINICI ; François SANTONI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Régine RIBES RUSAFA ; Aline RUGGERI ; Stéphanie IACOMETTI ; Christian PAOLI ; André ROCCHI ; Jean-François OTTOMANI ; Sandra CARIA ; Albert PIREDDA.

Nombre de  
conseillers

En exercice : 23  
Présents : 16  
Votants : 18  
Absents : 07  
dont représentés : 02

**Etaient absents :** Maguy ROCCHI ; Sébastien OTTOMANI ; Sébastien GUIDICELLI ; Jean-Philippe MARTINETTI ; Dominique VILLARD-ANGELI ; Sandrine CHIODI ; Michel GRIMALDI

**Etaient représentés :** Sandrine CHIODI était représentée par Alain ANGELI ; Michel GRIMALDI était représenté par Marie-Josée SANTONI.

**Secrétaire de séance :** Jean-François OTTOMANI.

\*\*\*\*\*

**N° DEL250817**

**OBJET: FIXATION DES HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DE PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU**

Il est rappelé que le Conseil Municipal a approuvé le 9 juin 2017, le principe de déroger à l'organisation de la réforme des Rythmes scolaires qui a été mise en place à la rentrée scolaire 2014, dans les écoles publiques de Prunelli-di-Fium'Orbu.

L'organisation mise en place jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016/2017 était la suivante:

**ECOLE ELEMENTAIRE :**

JOUR	Enseignement matin	Enseignement Après midi	Temps d'Activité Périscolaire
LUNDI	8h30-12h00	13h50-16h00	
MARDI	8h30-12h00	13h50-16h00	
MERCREDI	8h30-12h00		
JEUDI	8h30-12h00		13h30-16h30
VENDREDI	8h30-12h00	13h50-16h00	

**ECOLE MATERNELLE DE CAPANELLA :**

JOUR	Enseignement matin	Enseignement Après midi	Temps d'Activité Périscolaire
LUNDI	8h25-11h55	13h45-15h55	
MARDI	8h25-11h55	13h45-15h55	
MERCREDI	8h25-11h55		
JEUDI	8h25-11h55		13h30-16h30
VENDREDI	8h25-11h55	13h45-15h55	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
PRUNELLI DI FIUMORBU**

**SEANCE DU 25/08/2017**

**DEL250817 - PAGE 2 -**

-Vu le Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

-Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

-Considérant les propositions formulées par les directrices des écoles élémentaire et maternelle validées par les Conseils d'Ecoles,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

-De supprimer le service de Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P) pour les écoles communales ;

-De modifier en conséquent, les horaires d'ouverture et de fermeture des écoles maternelle et élémentaire de Prunelli-di-Fium'Orbu comme indiqués ci-après, à compter de la rentrée scolaire 2017-2018 :

**Ecole maternelle de Capanella**

<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
08h25 – 11h55 13h45 – 16h15	08h25 – 11h55 13h45 – 16h15		08h25 – 11h55 13h45 – 16h15	08h25 – 11h55 13h45 – 16h15

**Ecole élémentaire**

<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
08h30 – 12h00 13h30 – 16h00	08h30 – 12h00 13h30 – 16h00		08h30 – 12h00 13h30 – 16h00	08h30 – 12h00 13h30 – 16h00

D'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.**

**Le Maire,**

